

Description du métier

Définition

Le collaborateur du concepteur paysagiste est en relation directe avec l'ingénieur ou l'architecte paysagiste. Il produit les documents nécessaires à la présentation et à la mise en œuvre d'un projet d'aménagement paysager. Il maîtrise les logiciels de bureautique, PAO, DAO, CAO et d'autres propres à son secteur d'activités. Il peut être amené à réaliser des activités de gestion de chantier.

Son activité est orientée autour de 4 pôles principaux : conception des chantiers, administratif, relation clients et sécurité.

Attributions relatives à la conception des chantiers

- Saisir la dimension globale et l'intégration du projet dans son environnement, tout en prenant en compte les besoins et les attentes du client.
- Effectuer les calculs de métrés et concevoir le budget prévisionnel du chantier en tenant compte du cahier des charges.
- Dessiner une esquisse de projet de création ou d'aménagement paysager, réaliser des images et des plans graphiques et techniques sur un logiciel afin de présenter un visuel du projet au client.
- Vérifier l'adéquation financière entre le cahier des charges et les plans de conception, ainsi que la faisabilité opérationnelle et technique des plans de conception du chantier.

Attributions relatives à la sécurité

- Prendre soin de sa propre sécurité et de sa santé ainsi que celles des autres personnes concernées du fait de ses actes.

Attributions d'ordre administratif

- S'assurer que les conditions d'exécution du chantier soient réunies et faire valider auprès de la hiérarchie les plans de conception et le chiffrage du projet.

Attributions dans les relations avec les clients

- Représenter l'entreprise et être capable de présenter le projet et d'argumenter le chiffrage, tout en conseillant les clients sur le choix des végétaux, minéraux et matériaux en fonction des éléments constituant le projet.

Accès à l'emploi métier

- BTS aménagements paysagers, avec certificat de spécialisation
- CS collaborateur du concepteur paysagiste, école de conception
- Permis B fortement exigé.

Conditions d'exercice de l'activité

Les débouchés sont :

- collaborateur -assistant,
- dessinateur-projeteur,
- technicien territorial,

Environnements de travail

Structures :

- agence de paysage à commande publique et privée, bureau d'étude entreprise, maîtres d'ouvrage.

Secteurs :

- Entreprises : bureaux d'études ou bureaux des méthodes, entreprises d'espaces verts qui ont des bureaux d'études et parfois maîtres d'ouvrage
- Collectivités territoriales : services espaces verts, cellules projets, services urbanisme, syndicats intercommunaux.
- Conseils généraux, services extérieurs d'Etat : les bureaux d'études aménagement urbain, DDE, DDAF, DIREN, ONF.
- Autres : chambre d'agriculture, CAUE, EDF, SNCF, société des autoroutes.

Conditions :

- Travail en indépendant
- Auto-entrepreneur
- Entreprise

Compétences

Savoir-faire

- Maîtriser les logiciels de bureautique, les logiciels de publication assistée par ordinateur, de conception assistée par ordinateur et de dessin assisté par ordinateur (Photoshop, AutoCAD, etc.),
- Maîtriser les croquis d'ambiance, à la main ou par outil numérique.

Savoirs

- Connaissance des principaux végétaux, minéraux, matériaux,
- Connaissance en urbanisme, en réglementation,
- Connaissance des sols,
- Connaissance en gestion de projet,
- Connaissance de perspective, d'élévation de plans.

Savoir-être

- Être créatif et force de proposition,
- Être sensible à l'harmonie des couleurs et des formes,
- Être minutieux et soigné,
- Être doté d'un bon relationnel,
- Avoir l'esprit d'équipe,
- Être capable d'identifier et analyser les besoins des clients.